



PREAVIS No 02-2013 « COMPTES DE L'ANNEE 2012»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 13 juin 2013

La Commission de gestion a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 27 mai 2013 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence de M. Martial Lambert, membre du CoDir et du Cap Dan-Henri Weber, commandant de police, qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

La CG a examiné en détail le préavis et son annexe « Comptes 2012 » ainsi que le rapport de l'auditeur.

Préambule

S'agissant du premier exercice de l'ASEL, il est remarquable de constater que non seulement le premier budget établi a été tenu, mais que les comptes sont positifs. Si cela résulte d'une bonne maîtrise des charges, il faut aussi remarquer une rentrée exceptionnelle de près de 137'000 francs au titre de remboursement de traitements .

Préavis

Les informations figurant dans le préavis sont suffisamment claires et le détail des chiffres les concernant se trouve dans la brochure des comptes. Une précision est à apporter néanmoins à l'attribution au fonds et financements spéciaux (point 2.3). L'adoption d'un nouveau logiciel de traitement des poursuites plus précis et plus rigoureux dans le suivi a permis de retracer tous les montants dus qui ne seront jamais encaissés. Il s'agit par exemple de cas pour lesquels il y a prescription, ou d'amendes concernant des plaques étrangères. La somme a été évaluée une fois pour toutes au 31.12.2012 (plus de 72'000 francs) et a été introduite pour la première fois dans les comptes (poste 600.3809).

Brochure des comptes

P. 1 - 600.3031 : sur demande des RH, la totalité des allocations familiales est regroupée sous ce point, alors que dans le budget elles étaient ventilées aux points .3031 des différents chapitres.

P. 1 - 600.3040 : ainsi que tous les points .3040 dans les chapitres suivants, avec la nouvelle loi fédérale sur les caisses de pensions, la participation de l'employeur à la CIP augmentera de 3%. C'est 150'000 francs supplémentaires qui devront être budgétés dès l'année prochaine.

P. 1 - 600.3099 : l'Association participe pour 15% à l'achat de chèques REKA, mais elle en ignorait le nombre lors de l'établissement du budget.

P. 2 - 600.4360 : le matériel facturé concerne l'arme de service, le gilet pare-balles et l'uniforme. Le mandat d'appui est celui du Commandant, qui avec l'assentiment du CoDir, a pu prodiguer ses conseils lors d'une latence à la tête de la police de Nyon.

P 3 - 612.4361 : le montant élevé de remboursement de la part de l'APG est dû aux absences de longue durée de plusieurs collaborateurs.

P. 4 - 613.3313 : à la création de l'Association une liste précise du matériel et des véhicules repris à amortir sur 6 ans a été établie. La somme de 103'00 francs représente l'amortissement annuel prévu, environ pour moitié pour le matériel et pour moitié pour les véhicules.

P. 4 - 613.4272 : une grande partie des redevances sur l'utilisation du domaine public a été rétrocédée à la ville Pully par équité par rapport à la répartition du sol.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter les comptes 2012 de l'Association Sécurité Est Lausannois

Pully, le 7 juin 2013

Anne Schranz, Pully,
Rapporteur

Jean-Marc Mayor, Belmont
Président

Patrick Cosandey, Savigny

Georges Fontana, Paudex